



A l'attention de Monsieur le Directeur général,
Thomas FATOME
Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
26-50 avenue du professeur André-Lemierre
75020 PARIS

Paris, le 28 FEVRIER 2024

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la réglementation du droit de grève dans les organismes de Sécurité sociale et leurs établissements, le syndicat CGT CNAM dépose un préavis de grève pour le **VENDREDI 8 MARS 2024**.

- d'une journée
- d'une demi-journée le matin ou l'après-midi
- de 55 mn (préciser les horaires en plages fixes)

Ce préavis concerne les 17 établissements régionaux et nationaux de la CNAM et du service médical de l'Assurance Maladie.

Motif de la grève :

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Respect des droits des femmes au travail impliquant la revalorisation des salaires *lowcost* dans les secteurs à forte main d'œuvre féminine comme la sécurité sociale (80% des personnels) dont profite pourtant la population dans son ensemble et qui, pendant que sa Sécurité Sociale ne lui coûte presque rien en frais de gestion (moins de 4%) épargne comme jamais elle n'a épargné dans l'Histoire : 17,4% des revenus en moyenne en 2022.

De fait : nous revendiquons la création d'une cotisation sociale sur l'épargne financière et le patrimoine immobilier des ménages, allouée à la valorisation de l'excellence professionnelle des personnel.le.s de leur Sécurité Sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Maria-Dolores Suarez

Yves-Marie Lagron

Les Délégués CGT Syndicaux Centraux